

# Champeau

## 1 charpentier poseur - possibilité d'apprentissage



### AVANTAGES pour tout les postes :

- Majoration des congés payés : Les congés payés sont majorés de 30 % pour quatre des cinq semaines. Cela implique que la rémunération annuelle est calculée sur 12,3 mois. Rappel : la période de référence pour les congés payés est du 1er avril au 31 mars.
- Les tickets restaurant : La valeur du ticket est de 6€ par jour travaillé, dont 3,60€ à la charge de l'entreprise.
- Le Comité Sociale et Economique : Par l'intermédiaire du CSE vous bénéficierez de tickets cinémas à prix réduit, d'une aide financière à la pratique d'une activité sportive ou culturelle, d'une aide financière au départ en colonie de vacances ou en stage linguistique de vos enfants, d'une aide financière au mariage et à la naissance, de bons d'achat de cadeaux de Noël pour vos enfants de moins de 14 ans, de chèques vacances...
- La mutuelle d'entreprise : la cotisation mensuelle est prise en charge pour les 2/3 par l'entreprise
- La participation aux bénéfices : sont bénéficiaires tous les salariés de la société ayant au minimum trois mois d'ancienneté. La réserve spéciale de participation de la société est répartie dans sa totalité entre les salariés bénéficiaires proportionnellement aux salaires perçus.

### Missions :

- Pose de charpentes bois et ossatures bois sur des maisons individuelles et des bâtiments collectifs.

### Condition de travail :

- CDI de 35h
- Déplacements et découchés à prévoir - Véhicule utilitaire fourni

### Compétences du candidat :

- Première expérience exigée en pose de charpentes type fermettes

### Rémunération :

- Salaire selon l'expérience